

Monsieur le Président,
Excellences,
Chers collègues,

Je voudrais commencer par remercier le Koweït, le Pérou, l'Allemagne et l'Estonie pour cette initiative.

En Belgique, nous retrouvons encore aujourd'hui des munitions - conventionnelles et chimiques - de la Première Guerre mondiale. Un siècle plus tard, nos services spécialisés collectent encore 200 tonnes de matières non explosées par an, parmi lesquelles des mines, des armes chimiques contenant du chlore gazeux, du gaz moutarde ou du gaz phosphore. Nous sommes par conséquent très conscients des effets des guerres sur l'environnement.

Monsieur le Président, je voudrais me concentrer sur trois points : tout d'abord, l'importance de l'application et du renforcement du droit international. Deuxièmement, la nécessité d'intégrer de manière transversale le thème «Environnement et conflits armés» dans le travail des Nations Unies. Enfin j'aimerais souligner le potentiel de la gestion durable des ressources naturelles pour la consolidation de la paix.

1. L'environnement naturel est protégé par le droit international humanitaire (DIH) de deux manières principales : (1) l'environnement naturel a un caractère civil: toutes les règles générales du DIH qui protègent les biens civils doivent donc lui être appliquées. En outre, le droit international humanitaire (DIH) contient des

règles qui offrent une protection spécifique à l'environnement. En tant que tels, l'interdiction et les restrictions existent pour les méthodes et moyens de guerre qui peuvent causer des dommages étendus à long terme à l'environnement naturel. Il est également interdit d'utiliser la destruction de l'environnement naturel comme une arme ou à titre de représailles. En 1977, les Etats ont créé la Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou hostiles.

Au cours des dernières années, la Commission du droit international a abordé le thème de l'environnement en relation avec les conflits armés. 28 principes ont été élaborés et soumis aux États membres et partenaires pour commentaires. Nous espérons que cet exercice pourra non seulement clarifier la question d'un point de vue juridique, mais aussi de renforcer la mise en œuvre.

2. Deuxièmement, nous pensons que le thème «Environnement et conflits armés» devrait être mieux intégré de manière transversale dans le travail des Nations Unies. Cela implique que la protection de l'environnement soit intégrée dans les analyses de prévention et d'alerte précoce. Ceci concerne également les risques sécuritaires liés au climat.

L'ONU devrait également donner l'exemple. La Belgique salue les stratégies environnementales du Département des opérations de paix et du Département de l'appui opérationnel. Nous pensons qu'il est nécessaire de continuer à intégrer cette question dans les mandats (et les budgets) des missions (exemple : rendre propres les sites après le départ des missions). La Belgique et d'autres pays ont également demandé au système des Nations Unies de fournir un rapport biannuel sur les risques de sécurité liés au climat. En outre, nous pensons que des efforts devraient être faits pour utiliser davantage les énergies renouvelables dans les opérations de paix (référence événement belge). Nous saluons donc le plan d'action de l'ONU pour le climat et les efforts déployés par l'ONU et son personnel pour «verdir le bleu».

3. Enfin, je voudrais souligner le potentiel de la gestion durable de l'environnement pour la consolidation de la paix et le développement socio-économique. La mauvaise gestion des ressources naturelles est souvent un facteur de conflit. Une meilleure gestion permet de prévenir de nouveaux conflits et de maintenir la paix.

Un exemple pour illustrer ceci est celui du parc des Virunga en RDC. Cette magnifique réserve naturelle est un moteur de développement et d'écotourisme dans une région en proie à des conflits. Dans le parc, d'anciens rebelles sont reconvertis en gardes pour protéger l'environnement naturel. Ce n'est pas une entreprise facile car les groupes rebelles restent actifs, mais l'entreprise offre à de nombreuses familles de meilleures perspectives. Elle mérite notre soutien.

Monsieur le Président,

Pour conclure:

Il est de plus en plus reconnu que les conflits, les changements climatiques et la dégradation de l'environnement interagissent. Nous pensons par conséquent que le sujet a sa place à l'ordre du jour du CSNU.

Merci, Monsieur le Président.